



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-001 **Conseil municipal du douze février 2024**

Le Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

Pouvoirs : Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 6 février 2024
Date de la publication : 16 février 2024

2023-001 - AFFAIRES GENERALES - VŒU POUR LE MAINTIEN DES CLASSES AUX ECOLES MADAME DE SEVIGNE ET ALEXANDRE BERNARD

Rapporteur : Myriam RIALET

Le 5 février, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Loire-Atlantique a annoncé officiellement son intention de fermer deux classes dès la prochaine rentrée scolaire dans deux écoles publiques de la commune : Madame de Sévigné et Alexandre Bernard.

A l'heure où le gouvernement a fait de l'Education Nationale sa priorité, nous sommes dans l'incrédulité la plus totale de constater que sur le terrain, les moyens n'y sont pas et les décisions vont à l'encontre des discours.

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon compte près de 1 000 enfants scolarisés en école primaire dont 550 répartis dans nos trois écoles publiques. Déshabiller la commune de deux classes aura des répercussions significatives et des conséquences directes sur la qualité de l'éducation que nous sommes en mesure d'offrir à nos enfants.

Supprimer ces classes, c'est ne pas tenir compte des défis auxquels les enseignants et nos animateurs des temps périscolaires sont confrontés ici. Nous sommes particulièrement inquiets sur la situation de l'école Madame de Sévigné pour laquelle l'évitement scolaire est associé à une dégradation très nette des conditions de vie à l'école pour les élèves et les personnels. Conditions qui ont été signalées à plusieurs reprises à l'inspection académique. 30 % des élèves y sont en difficultés scolaires et 43% présentent des besoins spécifiques qui appellent l'attention. En cause, les conditions d'apprentissage, des problématiques de troubles de l'attention ou un environnement familial perturbant. En cause également, la montée de la violence verbale et physique, qui empêche un apprentissage serein au sein de l'école, et ce malgré un engagement quotidien sans faille des équipes de professionnels, qu'elles soient municipales ou de l'Education Nationale, en faveur du dialogue, du rappel des règles, de la montée en compétence, du partenariat...

Supprimer ces classes, c'est ne pas considérer l'évolution de la ville et, plus particulièrement, des objectifs avancés par le Programme Local de l'Habitat 2023-2029. Nous devons, au cours des 6 prochaines années, produire 600 logements. Pour tenir compte de ces prévisions, nous avons lancé de grands projets d'aménagement. En centre ville, l'Opération de Revitalisation de Territoire favorise le développement d'un habitat adapté. Dans le futur quartier gare, le plan guide prévoit la possibilité de construire environ 400 logements. D'ici 15 ans, nous accueillerons le RER métropolitain. La gare d'Ancenis-Saint-Géréon accueillera alors 1,5 million de voyageurs (contre 1 million aujourd'hui), des personnes qui s'installent à Ancenis-Saint-Géréon avec leurs familles et qui iront chaque jour travailler dans d'autres agglomérations.

Dans le quartier Moutel Corderie, le plan guide prévoit la construction d'environ 160 logements. Et d'autres sont à implanter aussi à la ZAC du prieuré et à la Gilarderie.

Pour anticiper toutes ces évolutions, nous venons de lancer une étude de prospective scolaire que nous serons en mesure de partager d'ici la rentrée 2024/2025.

Supprimer ces classes, c'est mettre à mal la qualité de notre système éducatif local. Depuis notre arrivée, l'équipe municipale a mis en place de nombreuses actions en faveur de l'inclusion, reconnues et saluées par l'inspection académique. Cette dernière ne peut s'exercer sans un minimum de personnel. La décision de l'académie irait donc à l'encontre de la dynamique construite conjointement par les agents, les enseignants et les familles ces dernières années.

Les classes menacées jouent un rôle essentiel dans la formation académique et personnelle de nos enfants. Leur maintien est crucial pour garantir des conditions d'apprentissage optimales, favoriser la réussite scolaire et maintenir la qualité de notre système éducatif local.

En présentant ce vœu, nous demandons au gouvernement de prendre en compte nos réalités locales, nos besoins spécifiques et de réévaluer la décision de fermeture. En tant qu'élus locaux, nous ne devons pas permettre que des décisions prises au niveau national nuisent à notre capacité à fournir une éducation de qualité.

Nous vous invitons ce soir à soutenir ce vœu unanimement, affirmant ainsi notre engagement envers nos écoles, nos enseignants, nos personnels, et surtout, envers nos élèves dont nous devons assurer la réussite scolaire essentielle à leur avenir.

CONSIDERANT la dégradation depuis de nombreuses années des conditions de travail des personnels et des élèves de l'Education nationale du fait des différentes réformes successives qui se sont traduites par la réduction des moyens alloués, en particulier en ressources humaines ;

CONSIDERANT les efforts conséquents engagés par la commune d'Ancenis-Saint-Géréon en matière d'aménagement et de construction de logements ;

CONSIDERANT les efforts et investissements consentis par la municipalité, l'équipe enseignante, les représentants des parents d'élèves et les associations de parents d'élèves pour permettre de bonnes conditions de réussite aux enfants ;

CONSIDERANT que les ruptures dans une équipe enseignante présentent le risque de fragiliser davantage une école qui présente déjà de nombreuses difficultés ;

CONSIDERANT que la Direction Académique des Services de l'Education Nationale ne prend pas en compte les 12 élèves de la classe d'ULIS dans les effectifs dans la mesure où ceux-ci sont inclus dans leurs classes respectives et sont donc bien présents au sein de l'établissement ;

CONSIDERANT que la décision de fermer une classe va ainsi à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles, mais également à l'encontre de la volonté de redynamiser le territoire communal ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DESAPPROUVE la fermeture de deux classes sur la commune envisagée pour la rentrée 2024.

DEMANDE solennellement à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Loire-Atlantique le maintien des classes aux écoles Madame de Sévigné et Alexandre Bernard de manière à assurer une prise en charge de qualité pour tous les élèves.

SOUTIENT totalement les actions engagées par les parents d'élèves mobilisés pour offrir de bonnes conditions d'enseignement à leurs enfants.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélania COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le : **16 FEV. 2024**
Transmission au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240212-1_2024delib001-DE
Reçu le 19/02/2024